



A Perpignan, le 16 juin 2023

## Comité Social d'Administration

### Compte-rendu

Ce CSA était prévu comme une instance « technique », son objet principal étant la mise en place des Conseils médicaux, nouvelle instance regroupant les commissions de réforme et comités médicaux qui existaient auparavant.

Le préfet n'a pas siégé, c'est le SG qui a présidé et ça a été reproché.

Le début a été compliqué, le SG ayant envoyé la veille une modification d'horaire, avançant la réunion, mais en ne l'envoyant pas à tous les participants et notamment à ceux de l'administration qui sont donc arrivés en retard...

Avant de commencer la séance, la CGT a fait lecture de sa déclaration préalable. Le Sapacmi aussi a lu une déclaration.

1) La CGT est intervenue d'entrée pour faire remarquer qu'il manquait un point obligatoire à l'ordre du jour : l'approbation du PV de la dernière réunion. Nous l'avons d'ailleurs demandé à plusieurs reprises, et il n'avait pas été envoyé. Ce point étant une obligation pour tenir un CSA, celui-ci aurait donc dû être reporté. Les 3 OS se sont accordées pour accepter de siéger, tout en demandant que ce soit inscrit sur le PV.

Le PV de ce dernier CSA est très important, il a acté de nombreuses modifications au règlement intérieur du CSA de la préfecture, toutes portées par la CGT.

2) Point 2 : élection des membres du Conseil médical

22 agents avaient postulé. La CGT fait remarquer qu'en raison de la gestion calamiteuse des dernières élections, il y avait des différences conséquentes entre la liste électorale officielle et celle des agents réels (tolérance pouvant aller jusqu'à 25 % de différences!), et qu'ainsi des collègues n'ont pas pu postuler parce qu'ils n'étaient pas sur cette liste électorale.

Il fallait retenir 15 noms maximum sur la liste des 22 proposés, le choix de la CGT a été fait en fonction des aptitudes à avoir pour exercer ce type de mandat.

Les 2 autres OS n'ont pas eu les mêmes critères, ils avaient proposé beaucoup de leurs syndiqués et ont rayé les noms proposés par les autres syndicats ! Seule Marie-France de la CGT a été retenue par FO et 1 personne du SAPACMI.... Avec cette stratégie électorale, le SAPACMI a obtenu 10 noms, FO 4 et la CGT 1 seul. Quand on pense qu'il s'agit d'un mandat de défense individuelle de salariés en arrêt maladie, c'est bien dommage que d'autres critères que la capacité à apporter une aide et une écoute priment.

3) point 3 : point sur les actions de formation

La CGT avait de nombreuses questions sur ce sujet : avoir des chiffres de participation aux formations hors département et de participation aux Webinaires ou autres formations dématérialisées ; pourquoi ne pas imposer une formation déontologie plutôt que la formation laïcité cette année ; qu'en est-il de la formation aux violences sexistes et sexuelles rendues obligatoires pour tous par la Plan égalité au MI ?

Sur les chiffres, la réponse est approximative, mais pourrait être demandée au ministère.

Sur les formations aux VSS, le secrétaire général semble découvrir leur caractère obligatoire...

Il est relevé que l'agente en charge de la formation est en maladie, et qu'un poste RQTH a été ouvert. Les OS s'interrogent sur la non-ouverture de ce poste aux personnel RQTH de la préfecture, qui devrait être prioritaire. Il s'agit d'un dispositif spécifique selon les RH.

#### 4) Point sur l'action sociale

Le SGCD a fait un point sur les visites médicales à la médecine du travail. Nous relevons qu'il faudrait avoir un comparatif sur les années précédentes.

La CGT fait remarquer qu'elle demandait le bilan social de la préfecture, qui doit être présenté annuellement aux OS. L'administration répond que cela n'ayant pas été fait depuis longtemps, il faut tout reprendre et c'est très long.....

#### 5) Suivi des actions

- le ménage : un courrier a été envoyé à l'entreprise avec des pénalités ;

- point restauration : un sondage va être envoyé, comme prévu pour évaluation du dispositif. Un rappel des règles a été fait pour éviter certains abus (traités individuellement). Le SG confirme que ce dispositif était inscrit dans une circulaire, il va perdurer. Le SIDSIC travaille sur un projet de QR Code pour permettre un certain contrôle, ce qui soulève l'enthousiasme du SAPACMI. Le SG ne semble pas très favorable (temps passé sur ce projet et coût par rapport à intérêt?) et franchement nous non plus ;

- formation : demande d'une nouvelle formation CSA pour les représentants du personnel, ce ne sera pas possible en pref 66 mais régionalement ;

- les points sur le règlement intérieur vont faire l'objet d'un groupe de travail

#### 6) points divers

ces points étaient soulevés par le SAPACMI.

Le SG dit qu'il ne peut pas les traiter, il y a une autre réunion importante dans la salle à 11h. La CGT lui répond que le dialogue social ne peut pas être rythmé par des contraintes de temps ou d'utilisation de salle. Le SG est visiblement agacé et répond qu'il y a eu un suicide d'agriculteur et qu'on ne peut pas les faire attendre ! Quel rapport avec notre instance ? Il essaie de nous faire culpabiliser de lui faire perdre un temps visiblement plus précieux à ses yeux pour d'autres sujets que les personnels de la préfecture ?

Le SG propose de réunir un autre CSA en juin, le 28 précisément, pour traiter ces points et aussi le sujet du règlement intérieur de la préfecture. Le SGCD fait remarquer que ce point ne pourra pas être

abordé en CSA puisqu'un groupe de travail est prévu pour s'y pencher. Le SG lui ordonne de faire comme il le dit.

Bref, c'est du n'importe quoi et le SGCD, déjà sous l'eau au point de ne pas avoir pu faire le PV de la dernière réunion, doit organiser un deuxième CSA sans vrai ordre du jour avec des points à voter, et devra faire le PV de ce CSA en plus....

Fin de la séance à 11h.

Le lendemain, une convocation est envoyée pour une réunion du CSA le 29 juin (et non le 28 comme acté en séance)....

La préparation et l'animation de ce CSA ont été déplorables. On peut clairement constater que les instances représentatives du personnel ne sont pas une priorité du SG. C'est pourtant une de ses missions principales, et nous serons là pour lui rappeler et défendre les intérêts collectifs et individuels des agents, malgré les freins ou entraves de l'administration !

Vos représentantes CGT, Marie-France et Karine